



28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 64 59 59  
Fax : 03 89 44 47 07

[www.rixheim.fr](http://www.rixheim.fr)

**SERVICE SOCIAL / SENIORS / MAISON DE VIE**

**CONSEIL DES AINES**  
**Compte-rendu**  
**de la réunion du mardi 17 mai 2018**

<b>LISTE DE PRESENCE</b>	
<b>Participants</b>	<b>Présents</b>
WETTEL Lucien	X
LOUIS Maryse	X
SCHNEIDER Romain	X
ALLHEILLIG Roland	X
BOLLI Hélène	X
BOLLI Gilbert	X
DAGONET Michel	Exc
DIETMANN Pierre	X
FATH Emile	X
FUNFSCHILLING Jean-Claude	Exc
FREYHEIT Jean-Michel	Abs
GISSINGER Marie-Thérèse	Exc
GOEPFERT Monique	X
GREDY Marianne	X
HASSENFRATZ Denise	Exc
KIEFFER Diana	X
KUHN Michèle	Exc
LANG Denise	X
LAVE Pierre	X
LIEBY Lucienne	Exc
MORTZ Robert	X
NAAS Jean-Paul	X
PICCO Christiane	Exc
RISS Monique	X
SCHNEIDER Chantal	X
SCHNEIDER Marie-Claire	Exc
SCHREVELLE Paulette	Exc
SPENLIHAUER Christiane	X
STUTZ Geneviève	X
VEST Maurice	Abs
WENZINGER Marylène	X
WURTZ Pierre	X

Secrétariat assuré par : Manuela FILLINGER

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Ouverture de la séance par le Président Monsieur Lucien WETTEL,**
- 2) **Approbation du compte-rendu du Conseil des Aînés du 13 mars 2018,**
- 3) **Sortie annuelle, présentation,**
- 4) **« Ville Amie des Aînés »,**
- 5) **Intervention de Mme BIGEARD, directrice de l'EHPAD,**
- 6) **Réponses aux questions posées le 13 mars 2018,**
- 7) **Divers - Tour de table.**



## **1. Ouverture de la séance par le Président Monsieur WETTEL**

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire présente M. DEDOUR, nouvel habitant de Rixheim qui intègre le Conseil des Aînés.

Puis il remercie Mmes RISS Monique et SCHNEIDER Chantal pour leur intervention et leur dévouement à l'occasion du Téléthon.

## **2. Approbation du compte-rendu du Conseil des Aînés du 13 mars 2018**

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé.

## **3. Sortie annuelle, présentation,**

Le rendez-vous est fixé à 7h45 pour un départ à 8h00. La destination première sera TRIBERG en Forêt Noire avec la visite de ses chutes. Le repas sera pris au restaurant KETTERER. Dans l'après-midi, direction FURTWANGEN pour la visite du musée des horloges. MM BOLLI, STUTZ et SCHNEIDER seront les chauffeurs des minibus. 25 participants sont inscrits à cette sortie.

Le repas sera pris en charge par la Ville pour les membres du Conseil, l'apéritif restant à leur charge. Le prix pour les conjoint(e)s est de 34€ (repas + visites).

## **4. Intervention de Mme LOUIS pour « Ville Amie des Aînés » (VAA)**

### Avancement :

Toujours dans la partie audit des partenaires et des services.

Une rencontre a eu lieu avec le SIAAD, le PHARRHÜS de Kembs pour ESA GASPAR, le Crédit mutuel pour les questions posées au sujet des distributeurs, APALIB, les membres de la MAIA, les membres du pôle gérontologique de Riedisheim, Mme Dominique SCHNEIDER, Présidente de l'association Vivre à Saint-Sébastien.

Un point complet au niveau de la santé a été fait avec Georges Fabrice BLUMM, adjoint à la santé.

Un mailing est en préparation à destination des services internes de la Ville.

Mme LOUIS a participé à un atelier « mobilité et transport » pour tout ce qui relève de M2a. Mme LOUIS précise qu'un retard a été pris en raison d'absences pour arrêt maladie dans le service social. Un point complet sera fait lors d'un prochain conseil des aînés.

M. le Maire a participé à une réunion du pôle médical d'Ile-Napoléon. L'idée étant de faire venir un ophtalmologue sur Rixheim et de l'aider dans son installation. Idem pour un généraliste supplémentaire. Pour démarrer les travaux, il faut atteindre 70% de réservation dans l'ensemble du building. Actuellement nous en sommes à 50%.

Au final, chaque quartier de Rixheim aura son pôle santé.

## **5. Intervention de Mme BIGEARD, directrice de l'EHPAD,**

Monsieur SCHNEIDER donne la parole à Mme Caroline BIGEARD, directrice adjointe au GHR MSA en charge de différents pôles de gériatrie dont Mulhouse, Altkirch, Rixheim / Sierentz.

Elle assurera cette fonction jusqu'au mois de juin pour rejoindre par la suite le poste de secrétaire générale en charge des affaires générales, juridiques et des relations avec les usagers.

En tant que directrice d'établissement sanitaire et social, sa spécificité est la gestion des établissements médico-sociaux. Elle est également titulaire d'un DU (diplôme universitaire) en gérontologie.

Dans un premiers temps, Mme BIGERAD explique le fonctionnement de l'EHPAD de Rixheim qui était auparavant un établissement sanitaire avant de devenir EHPAD (maison de retraite) suite à une réforme.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'EHPAD était un établissement public autonome qui était rattaché directement au ministère de la santé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a fusionné avec le GHR MSA (groupe hospitalier de la région de Mulhouse).

Les autorités de tutelle ou autorités de tarifications sont l'agence régionale de santé et le conseil départemental.

Depuis cette date, l'établissement de Rixheim s'est constitué en pôle de gériatrie Rixheim / Sierentz. La gouvernance de ce pôle est constituée d'un directeur médical de pôle qui est le Dr MADAR et de chefs de services. Parmi eux, il y a le Dr SIMALEU qui est responsable de l'EHPAD de Rixheim. Il porte la casquette de médecin coordonnateur et médecin traitant. Il fait également le lien avec les collaborateurs libéraux.

Il y a également un cadre de pôle qui est sur les deux structures, Rixheim / Sierentz qui est Mme FOEHRENBACH. A son départ prochain en retraite, elle sera remplacée le 1<sup>er</sup> juillet par une autre cadre de Pôle.

Madame BIGERAD assure le rôle de directeur référent du pôle de gériatrie Rixheim / Sierentz.

En termes d'encadrement sur le site, il y a deux cadres de santé, Mme KUJNER et Mme COLARDET. Elles se répartissent le bâtiment « Arche » et le bâtiment « Arc en ciel ».

### **Questions liées à l'organisation financière :**

#### Le coût d'une journée est constitué de différentes dépenses

- Dépenses d'hébergement (repas, animation, service administratif, ménage, etc...). Ces dépenses sont directement à la charge du résident.
- Dépenses de dépendance (aides-soignantes, diététicienne, certaines dépenses de protection). La majorité de ces dépenses sont prises en charge par le Conseil départemental. Une seule partie est à la charge des résidents qui est le GIR 5/6 (moins de 10€).
- Dépenses de soins (salaire des infirmières, salaire du médecin, kiné, médicaments). Ces dépenses sont couvertes par l'agence régionale de santé (Sécu).

#### Comment sont déterminés les budgets ?

Tous les 5 ans, les établissements signent une convention tripartite. Elle est signée entre l'établissement, le conseil départemental et l'agence régionale de santé. S'ensuivent des coupes PATHOS (charge en soins) et des coupes GIR (charge de la dépendance). Tous les dossiers des patients sont examinés par les médecins pour établir la charge en soins et en dépendance. Les moyens sont donnés en fonction de la charge de soins. Une réforme sur la tarification des EHPAD a été mise en œuvre, ne parlant plus de convention tripartite mais de CEPOM. La logique financière reste identique mais elle a des impacts qui peuvent être négatifs pour les structures et notamment les structures dites « bien dotées », d'où de nombreux mouvements de grève.

#### Les tarifs

Ils ne sont pas fixés par l'établissement mais arrêtés par le conseil départemental sur proposition de l'établissement. La non augmentation des tarifs était avantageuse pour le résident mais ne permettait pas d'avoir des moyens supplémentaires pour l'établissement.

Le tableau des effectifs est également évalué et vérifié par l'agence régionale de santé. Celui-ci est valable 5 ans. Il est déterminé en fonction de l'organisation et le fonctionnement du service mais aussi au regard de l'évaluation de la charge en soins et de la charge en dépendance.

## Les excédents

En fin d'année est réalisé le bilan qui est un résultat global qui jusqu'à la réforme devait être partagé entre une section soins, une section dépendance et une section hébergement. Aucun excédent ne peut être imputé à une section déficitaire. Depuis la réforme, l'on peut avoir la fongibilité des sections.

Généralement, les établissements ne font rarement des excédents sur le soin ou la dépendance mais sur l'hébergement. S'il y a excédents, ils sont mis en réserve ou utilisés pour de l'investissement.

A ce jour, le maintien au domicile a bien évolué dans la prise en charge des personnes âgées d'où une durée de séjours en EHPAD plus courte.

Dans la prise en charge des personnes en EHPAD, certains profils relèveraient d'une unité de soins de longue durée. Suite à la réforme, le nombre de lits dans les unités de soin de longue durée a drastiquement diminué. Ces personnes se retrouvent à ce jour en EHPAD bien qu'elles présentent de poly pathologies et nécessitent des soins et un suivi médical important.

La prise en charge s'oriente de plus en plus vers un profil sanitaire mais l'EHPAD reste un lieu de vie.

## Organisation et fonctionnement

L'EHPAD de Rixheim a eu la chance de bénéficier de la reconstruction de la structure. Architecturalement il vieillit bien. Au niveau de l'organisation et du fonctionnement, un important travail est réalisé par l'équipe médicale et encadrante au niveau de la prise en charge des personnes. D'après Madame BIGEARD, l'EHPAD de Rixheim est un établissement satisfaisant au vu des moyens mis à disposition.

Le gros problème est le recrutement des infirmières et des aides-soignantes. La kiné et la cadre de pôle ont été remplacées et un nouveau médecin devrait arriver mi-juin.

## Taux d'absentéisme

Malgré les conditions environnementales favorables, le taux d'absentéisme était historiquement élevé (11,8% en 2017). Celui-ci semble se stabiliser en 2018 (autour de 7%) sachant qu'au niveau national, le taux d'absentéisme est de 12%. Un groupe de travail sur l'absentéisme en EHPAD a été constitué afin de trouver des leviers d'amélioration dans la gestion de l'absentéisme. La politique du GHR n'est pas le remplacement total des départs mais des efforts sont faits afin de pouvoir assurer une bonne prise en charge des résidents. Au niveau du GHR, il y a « l'équipe Six » qui est une équipe de remplacement prête à intervenir au pied levé. Le recours à l'intérimaire est le dernier recours et reste très rare en raison du coût.

M. SCHNEIDER demande s'il ne serait pas possible de mettre des équipes volantes en place. Mme BIGEARD répond que deux problématiques se posent :

- la gériatrie n'est pas le secteur le plus demandé,
- le manque de formation.

La solution serait de constituer une équipe spécifique de gériatrie mais la problématique repose sur le manque de volontaires.

## Hygiène

Sur le secteur Arc en Ciel équipé de douches dans les chambres, une douche par semaine est donnée (dans le meilleur des cas). Dans le secteur Arche, non équipé de douches dans les chambres, la fréquence est d'une douche toutes les deux voire trois semaines. La toilette

au lavabo est toutefois dispensée chaque jour. Si un résident ne souhaite pas être douché le jour défini, un autre moment est immédiatement fixé.

### Animations

Les animations ont été renforcées. Deux personnes s'en sont chargées dont une qui part régulièrement en formation. Son salaire étant intégralement pris en charge par l'organisme de formation, elle a pu être remplacée. Cette personne dispense également des bains thérapeutiques.

### Repas

L'EHPAD dispose d'une cuisine en interne avec un service sur plateau. Les menus sont élaborés par le chef de cuisine et une diététicienne. Le plan alimentaire est commun à l'ensemble du GHR MSA mais spécifique au service gériatrique.

### Hospitalisation

Lors d'une hospitalisation, celle-ci est prise en charge par l'assurance maladie. En revanche, la personne se doit redevable du « tarif de réservation ».

Pour les personnes sans revenus, ce sont les obligés alimentaires qui sont sollicités, puis l'aide sociale.

### Fenêtres

Au sein du GHR, 3 incidents graves de défenestration se sont produits l'année passée. Au-delà de problématique des suicides, il y a la problématique des personnes désorientées.

La question va être étudiée au cas par cas et les fenêtres pourront être réouvertes s'il n'y a pas de risque pour la personne. Les terrasses vont également être réouvertes mais seront fermées le soir. Les demandes par courriers faites par les familles pour l'ouverture des fenêtres seront examinées en priorité. Un dispositif de sécurité permettant aux soignants d'aérer existe.

### Temps de pause

Lors de la pause, il y a toujours du personnel qui reste disponible pour les résidents. Il en est de même lors des temps de transmission.

### Remplacement du personnel cadre

Celui-ci a également été augmenté en temps de présence. Les moyens ont été donnés et l'impact s'est rapidement fait sentir.

### Dénutrition

Une nouvelle évaluation sur la dénutrition a été faite par la diététicienne. L'analyse ne montre pas de situation alarmante. La problématique reste l'aide aux repas.

Mme LOUIS demande s'il ne serait pas envisageable de faire appel à des bénévoles afin d'accompagner et stimuler les résidents au moment du repas. Pour des raisons de sécurité et d'assurances, un bénévole n'est pas autorisé à donner le repas. M. DIETEMANN insiste sur le fait que de nouvelles pistes doivent impérativement être trouvées.

Mme BIGEARD précise que la texture des aliments est sur prescription médicale

## Rotation du personnel dans les services

Une importante rotation du personnel a été remarquée impliquant une perte de repères pour les résidents. Mme BIGEARD précise une rotation tous les deux ans dans les UVP afin de prévenir les risques psycho sociaux pour les agents. Actuellement, les équipes ont été stabilisées. M. DIETEMANN relève que d'importants efforts ont été faits accompagnés de nombreuses améliorations.

L'EHPAD accueille en plus du personnel soignant des stagiaires.

## Questions diverse

### Le linge

Une réunion des familles a eu lieu en présence de « bulle de linge ». Le linge est confié à cette société extérieure en raison d'un coût moins élevé.

### La toilette

La question se pose au cas par cas. La demande d'un résident peut être justifiée ou non.

### Propriété des locaux et entretien

Mme SPENLIHAUER demande à qui appartiennent les locaux et qui en assure l'entretien. L'EHPAD est un établissement autonome qui doit assurer son propre entretien.

M. DIETEMANN demande si l'EHPAD possède « une démarche qualité autonome ». Sur le secteur médico-social, la démarche qualité a été engagée il y a de nombreuses années. Cela se traduit par une évaluation interne et une évaluation externe. Dans le cadre de la fusion, l'EHPAD de Rixheim bénéficie du temps d'ingénieur qualité.

M. DIETEMANN demande à Mme BIGEARD, lors de son départ au mois de juin, la même qualité d'écoute de la part de son successeur. Mme BIGEARD rassure les membres du Conseil, en précisant que cette personne a le même cursus, le même profil et le même âge qu'elle. En tant que directrice générale des relations avec les usagers, Mme BIGEARD restera en relation avec l'EHPAD.

M. SCHNEIDER remercie Mme BIGEARD pour toutes les réponses apportées aux questions posées.

Pour conclure, M. SCHNEIDER précise que le conseil d'administration de l'EHPAD a été supprimé. En tant qu'élue, seule Mme LOUIS siège au conseil de vie sociale (CVS).

Pour information, M. SCHNEIDER annonce qu'une nouvelle résidence gérée par la SOMCO seniors devrait voir le jour prochainement.

## **6. Réponses aux questions posées le 13 mars 2018**

En l'absence du DGS, les réponses aux questions posées le 13 mars seront communiquées lors du prochain conseil.

## **7. Tour de table**

M. WETTEL fait lecture d'un courrier de remerciement de la part de « Rhin et Sundgau » par rapport à la mise en place des deux bancs au Pont du Bouc.

M. FATH revient sur l'implantation prochaine d'un immeuble rue des Marguerites. M. SCHNEIDER répond que l'ancienne propriétaire des terrains les a vendus au plus offrant. D'autre part, la Ville aurait pu négocier avec l'aménageur, la construction moins importante de logements. Quoi qu'il en soit, cette construction respecte en tous points la réglementation du PLU.

M. SCHNEIDER signale qu'à raison de deux fois par semaine, la police municipale et la gendarmerie effectuent des contrôles au niveau du stop devant la pâtisserie MULLER. 9 personnes sur 10 ne respectent pas le stop.

Mme WENTZINGER signale le passage quotidien d'un motard roulant à très vive allure dans la rue Wilson. L'information devra être transmise à la PM.

M. BOLLI déplore le fait qu'aucunes photos de groupe prises récemment ne figurent sur le site de la Ville. La question sera présentée au directeur de cabinet.

M. BOLLI signale la présence des gens du voyage à Ile-Napoléon, stationnés de manière anarchique. M. SCHNEIDER précise que 124 caravanes sont arrivées remplissant ainsi l'aire qui leur est dédiée à l'aérodrome.

Mme GREDY parle du concept « Soli Aide » qui est proposé aux séniors de plus de 70 ans sur la commune de Brunstatt. Ce service se traduit par la mise à disposition de deux agents des services techniques de la Ville à raison de deux après-midi par semaine pour des petits travaux chez les usagers. Le prix est calculé en fonction des revenus.

Mme LOUIS connaît ce dispositif. Elle présente ce qui se fait à Rixheim à savoir le nouveau réseau de solidarité entre voisins « Ensembl' » auquel Rixheim a adhéré (précédemment appelé « Ma résidence.fr »). A ce jour, 180 personnes se sont inscrites afin de répondre aux différents besoins. Une première campagne de communication a été faite à travers le bulletin municipal (BM) du mois de mars. Le service social / séniors poursuivra celle-ci par la distribution de flyers auprès des commerçants (flyer en PJ). Un nouvel article sera publié dans un des prochains BM. Les membres du Conseil sont cordialement invités à s'y inscrire.

Mme Chantal SCHNEIDER souhaite savoir s'il y a eu des remontées suite à la réunion de quartier Centre. S'ensuit un échange.

M. NAAS parle de la transformation de l'ancienne propriété WETZEL, rue Zuber, en 19 appartements neufs et 9 logements sociaux.

Puis il revient sur les difficultés qu'il rencontre pour rentrer dans sa propriété, voisine de l'immeuble en transformation en raison du trait continu rue Zuber. S'ensuit un échange.

M. DIETEMANN relève le manque de parking à proximité de la Commanderie. Il demande si un passage serait envisageable entre le parking de la Jumenterie et la Commanderie. M. SCHNEIDER répond que cela est prévu avec la construction du nouveau bâtiment des archives.

4 places de stationnement « 10mn » seront matérialisées devant la mairie.

***Prochaine réunion le jeudi 5 juillet 2018***



